

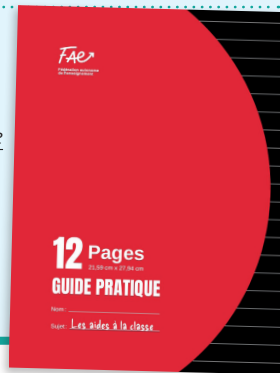


COLLOQUE DE L'ALLIANCE À METTRE DANS VOTRE AGENDA !

Veillez noter que le prochain colloque de l'Alliance se tiendra **les 26 et 27 mars 2026**. Inscrivez ces dates dès maintenant dans votre agenda, pour que vous ne ratiez pas cet événement extraordinaire !

AIDE À LA CLASSE

Si vous voulez consulter le *Guide pratique – Les aides à la classe* de la FAE, vous pouvez [cliquer ici](#) !



DEMAIN EN -aun CSSDM

Membres du CSSDM, n'oubliez pas de participer à l'AUN-CSSDM qui portera sur l'ouverture ou non de la *Convention collective locale*. Elle se tiendra **le mardi 28 janvier à 17 h 45**, à la Plaza Antique. Une session du matin aura lieu à 9 h 30 dans les bureaux de l'Alliance pour les membres qui travaillent en soirée. Ayez en main votre carte de membre et une pièce d'identité avec photo !

SOYONS VIGILANTS !

Dans le paysage sociopolitique actuel, pour ne pas parler de l'arrivée du nouveau président américain au pouvoir, nous risquons d'assister à une montée inquiétante des mouvements de droite, accompagnée d'une recrudescence d'idéologies conservatrices qui mettent en péril les acquis sociaux des dernières décennies. Cette tendance s'accompagne d'une augmentation des discours homophobes, masculinistes et xénophobes, souvent présentés sous le couvert de la « liberté d'expression ». En tant que profs et membres actifs de la société, il est de notre devoir de réfléchir à ces enjeux et de définir les mesures à prendre pour préserver la diversité et les libertés fondamentales.

La démocratisation de l'information, rendue possible par les réseaux sociaux et les médias numériques, a engendré une multiplication des points de vue. Ce qui devrait normalement enrichir le débat public entraîne aussi malheureusement une propagation massive de fausses informations et d'allégations sans fondement, ce qui brouille les repères et renforce les discours discriminatoires. Dans ce contexte, le rôle des enseignant·e·s et des organisations syndicales devient plus crucial que jamais.

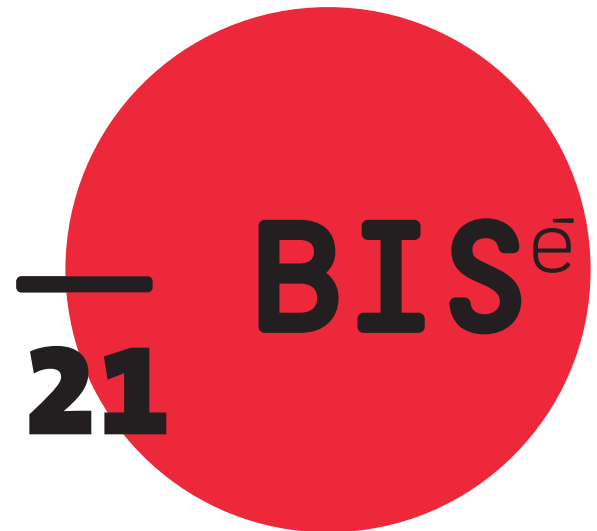
LE RÔLE DE L'ÉDUCATION

L'école a toujours été un espace privilégié pour transmettre des valeurs de respect, d'égalité et de tolérance. Les enseignantes et les enseignants portent une responsabilité particulière : celle d'éduquer les élèves à décrypter l'information, à distinguer le factuel de l'opinion et à développer leur esprit critique. Dans un contexte où les discours haineux et les préjugés se banalisent de plus en plus, notre rôle est également de sensibiliser les élèves à l'importance de la diversité de genre, sexuelle, ethnique et religieuse.

Cette mission exige une vigilance constante. Il ne suffit pas de présenter les faits : nous devons aussi enseigner à nos élèves à remettre en question les informations qu'elles et qu'ils consomment et à reconnaître les mécanismes de manipulation dans certains discours populistes ou extrémistes. L'école et ses acteurs ne doivent cependant pas être les seuls à assumer cette responsabilité ; les parents et les adultes qui entourent nos élèves ont aussi un grand rôle à jouer !

LA LUTTE POUR LES DROITS ET LES LIBERTÉS

Les attaques contre les droits des minorités, qu'elles soient de nature législative ou culturelle, sont une menace directe pour les libertés fondamentales de toutes et tous. Le recul des droits des personnes LGBTQ2S+, la remise en question des acquis féministes ou encore les discriminations



systémiques à l'encontre des minorités ethniques sont autant de signaux d'alerte qu'on ne peut ignorer.

En tant que profs, il est essentiel que nous créions des espaces sûrs pour tous les élèves, peu importe leur genre, leur identité ou leur origine. Cette protection passe par la mise en œuvre de politiques inclusives, la sensibilisation aux enjeux de diversité et une tolérance zéro envers toute forme de discrimination.

LE RÔLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Notre syndicat a un rôle décisif à jouer dans cette lutte pour les droits et les libertés. Nous avons comme devoir de défendre les intérêts professionnels de nos membres, mais également de nous impliquer dans les causes sociales. Pour ce faire, nos comités sociopolitiques jouent un rôle très important ! Cela permet non seulement de faire la promotion de valeurs humanistes, mais aussi de faire progresser la société. Nous en avons fait du chemin depuis plus de 100 ans. Il n'est surtout pas le temps de baisser les bras. Jamais nous n'aurions crû, il y a 30 ans, que nous aurions encore à débattre du droit à l'avortement en 2025... À ceux qui disent que la cause féministe n'a plus sa place, je réponds : voici la preuve qu'elle est encore primordiale !

Face à la montée de la droite et aux dangers qu'elle entraîne, notre devoir est clair : rester alertes, éduquer et agir. En tant qu'enseignantes et enseignants, citoyennes et citoyens, nous avons la responsabilité de protéger les principes d'égalité, de liberté et de diversité qui fondent notre société. C'est en unissant nos efforts que nous pourrons faire face à ces défis et construire un avenir plus juste et inclusif pour tous.



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

ALOURDISSEMENT DE LA TÂCHE

UNE TENDANCE LOURDE AU CSSDM : PRESSER LE CITRON

L'article paru dans le précédent *BIS* rappelait, entre autres, les principes ayant été inclus dans l'*Entente nationale* dans le cadre de la dernière ronde de négociation.

Ces principes auraient dû avoir pour effet de permettre aux enseignantes et enseignants de se retrouver, chaque année, au cœur de l'élaboration de leur tâche et, ultimement, de la rendre un peu plus facile. Or, ce n'est pas du tout le pouls que nous avons de la part de nos membres, qui constatent un alourdissement toujours de plus en plus important de leur tâche.

Les décisions politiques et les enjeux sociaux peuvent contribuer à cet alourdissement, mais l'attitude du CSSDM et de ses directions d'établissement à l'égard des profs et des tâches confiées y est pour beaucoup.

On part de loin avec le CSSDM quand on entend ses représentants nous dire pour se justifier que « ne pas alourdir la tâche ne veut pas dire l'alléger... » ou que « la tâche du prof X n'est pas alourdie... Il travaille toujours le même nombre d'heures annuellement qu'auparavant » alors qu'on peut clairement démontrer qu'on entre toujours plus de tâches et responsabilités dans ce même nombre d'heures annuelles... (Voir encadré plus bas.)

Malgré les appels répétés de l'Alliance à changer rapidement, et de façon draconienne, la manière dont on traite et considère les profs et à cesser

de toujours leur en demander plus (tout en mettant à leur disposition de moins en moins de moyens), les représentantes et représentants du CSSDM continuent de nier que l'attitude de l'employeur et sa façon de concevoir la tâche des profs contribuent indéniablement à l'alourdir et que cette situation mène tout droit à la désertion de plus en plus de profs de ses propres établissements.

Résultat, au CSSDM, on se convainc que ce sont les multiples entraves à la circulation et les prix exorbitants de l'habitation à Montréal qui expliquent le fait que plusieurs profs choisissent d'exercer leur profession ailleurs ou, pire, décident de quitter le CSSDM et abandonnent l'enseignement.

Telle une autruche gardant sa tête bien au chaud dans le sable, le CSSDM s'imagine qu'en évitant de regarder la réalité en face, tout va finir par s'arranger... Pourtant, les chefs cuisiniers vous le diront, quand on presse trop le citron, ça donne un goût amer...



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Jean-François Audet, conseiller

MOYENS INSIDIEUX

Il semble que les directions tentent par divers moyens d'amoindrir l'impact des gains effectués par les profs lors des deux dernières rondes de négociation. Ainsi, les manifestations de l'alourdissement de la tâche sont nombreuses et prennent plusieurs formes parfois bien insidieuses :

- fixer le plus grand nombre de tâches possible à l'horaire afin de limiter au minimum la latitude donnée aux profs dans l'accomplissement de leurs activités professionnelles ;
- donner un caractère récurrent à certaines tâches qui ne le sont tout simplement pas afin qu'elles soient placées à leur grille-horaire ;
- réduire de façon importante le temps alloué à certaines tâches (ex. : comités, encadrement, récupération, etc.) ;
- imposer des périodes de concertation à des moments fixes à l'horaire ;
- multiplier le nombre de rencontres sur le projet éducatif ;
- retirer de l'horaire les plages de surveillance de l'accueil et du déplacement des élèves. Or, la surveillance de ces moments est obligatoire en vertu du contrat de travail et est bien évidemment nécessaire pour des motifs de sécurité ;
- refuser d'offrir une compensation pour les heures d'ATP effectuées en sus des heures régulières de travail, malgré le respect des conditions requises pour y avoir droit ;
- réduire de façon substantielle la durée requise proposée par les profs pour l'accomplissement de certaines tâches lors de la consultation collective ;
- ajouter au contrat de travail des profs de la formation professionnelle l'obligation de se présenter au centre pour chacun des 200 jours de l'année de travail sans pour autant y être affecté pour une raison particulière. L'employeur vient ainsi rendre inopérant l'avantage qu'ont des profs d'effectuer un certain nombre d'heures d'ATP sur une base annuelle au lieu de leur choix conformément aux dispositions négociées nationalement. C'est à notre connaissance le seul centre de services scolaire du Québec à avoir adopté cette orientation contre laquelle l'Alliance est présentement en arbitrage.

SÉRIE D'ARTICLES SUR L'ALOURDISSEMENT DE LA TÂCHE

- *Des engagements pourtant très clairs...* (20 janvier)
- **Une tendance lourde au CSSDM : presser le citron**
- *La base, c'est vous !* (6 février : dans ce prochain numéro, l'Alliance vous présente les étapes de conception de la tâche.)
- *Il FAUT contester !* (13 février)
- *Le CSSDM fait la sourde oreille ?* (20 février)

PLACE DES SPÉCIALISTES DANS L'ÉQUIPE

L'Alliance encourage les spécialistes à s'impliquer :

- en participant à la vie démocratique de l'école :
 - dans les comités syndicaux (Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école, Comité local de perfectionnement, Conseil d'établissement, Comité-école pour les élèves à risque et élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, délégation syndicale);
 - dans les réunions syndicales;
 - en donnant leur opinion sur les normes et modalités d'évaluation, les services aux EHDAA, la grille-matières, etc.;
- en expliquant et en faisant reconnaître les spécificités des spécialistes;
- en trouvant des moyens de tenir compte de cette réalité dans les représentations de l'équipe enseignante, dans un esprit d'équité et dans le respect de l'intérêt général;
- en s'assurant que le point de vue des spécialistes soit pris en compte, malgré qu'elles et qu'ils soient minoritaires dans l'école.

Extrait du document **Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire**

LES RSS SONT LÀ POUR VOUS SOUTENIR !



Comme publié dans le **BIS** numéro 12, les établissements scolaires ont à leur disposition depuis août 2024 des représentantes et représentants en santé et sécurité (RSS) pour garantir la santé et la sécurité au travail. Ainsi, un total de 8 représentants, répartis dans

5 regroupements, exercent ces fonctions. Il est important de faire un rappel sur la mission des RSS au sein du CSSDM.

Durant leur mandat, ils exerceront 3 fonctions principales :

- effectuer des inspections approfondies des lieux de travail pour identifier les situations potentiellement dangereuses. Cela inclut une évaluation minutieuse des conditions de travail afin de repérer les risques pouvant affecter la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychique des employés;
- faire des recommandations au comité de santé et de sécurité (CSS) pour améliorer les pratiques et minimiser les dangers identifiés;
- enfin, en cas de besoin, porter plainte à la CNESST pour signaler des situations préoccupantes.

Les représentantes et représentants sont disponibles pour répondre à vos questions ou préoccupations concernant la santé et la sécurité au travail.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec elles et eux, si une situation est potentiellement critique, tout en mettant le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement en copie. Ils sont là pour vous !



● **Éric Girard, vice-président**

SONDAGE NOUVEAU COURS CCQ

L'Alliance vous encourage à participer à un court sondage créé par la Coalition ÉduSex au sujet des défis liés à l'intégration de l'éducation à la sexualité dans le programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ). En participant à cette consultation, votre voix aidera cette coalition, dont l'Alliance est membre, à mieux comprendre les défis vécus dans les établissements scolaires et à développer du soutien adapté et des outils pratiques. En effet, l'implantation du nouveau cours CCQ s'est faite avec comme obstacle principal une insuffisance de l'offre de matériel pédagogique et de documentation de base de la part du ministère de l'Éducation du Québec et c'est ce qu'on reçoit comme écho de la part de vos milieux.

La Coalition ÉduSex est une coalition diversifiée, composée entre autres d'organismes communautaires, de sexologues ainsi que de chercheuses et chercheurs universitaires en éducation à la sexualité de partout au Québec. Sa mission « est de garantir à tous les jeunes du Québec un accès à une éducation à la sexualité inclusive et basée sur des données probantes ». N'hésitez pas à visiter son site internet, qui regorge de ressources pour le milieu scolaire.



● **Amélie Piché Richard, vice-présidente**

RAPPEL — FORMATION SYNDICALE — CPEPE



Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra le **jeudi 6 février 2025 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 29 janvier 2025**, en utilisant ce formulaire. Pour de plus amples renseignements, contacter Melissa Hernandez à l'adresse suivante : formation@alliancesdesprofs.qc.ca.



● **Patrick Trottier, vice-président**
Jehanne Blaise, vice-présidente

ÉDUCATION DES ADULTES — RAPPEL D'ÉCHÉANCE — RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ

La date limite pour faire une demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité est le **vendredi 7 février 2025**. Adressez-vous à madame Johanne Farmer du Bureau de la dotation par courriel à l'adresse farmer.j@cssdm.gouv.qc.ca. Pour tous les renseignements, voir le **BIS**



numéro 19 ou téléphoner à madame Farmer, au 514 596-6517, poste 6711.

● **Chantal Forcier, conseillère**

